

Conseil de sécurité

Exposés des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

New York, le 13 décembre 2024

Déclaration de la Suisse lue par Pascale Baeriswyl, Représentante permanente

Monsieur le Président,

Lors du mandat de la Suisse au Conseil, j'ai eu l'honneur de présider le comité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. A ce titre, j'ai eu le plaisir de diriger plus d'une quinzaine de réunions de différents formats, circuler 466 notes, signer 242 lettres et d'approuver, au nom du Comité, 48 demandes d'exemptions humanitaires aux mesures de sanctions. Dans ce travail, j'ai été appuyée de manière exemplaire par l'équipe du Secrétariat, que je voudrais chaleureusement remercier à travers la personne de sa directrice, Claudia Banz. Je voudrais également remercier tous les membres du Comité de leur coopération durant les deux dernières années écoulées. Enfin, j'aimerais aussi remercier mon équipe, qui a fait un travail absolument impeccable.

Ces statistiques peuvent apporter un semblant de réconfort dans notre bilan et il semble évident que les mesures de sanctions les plus complexes en vigueur vont de pair avec une charge de travail particulièrement délicate et lourde.

En même temps, ces chiffres ne doivent pas nous tromper sur la menace globale grandissante que représente le programme d'armement nucléaire et balistique de la RPDC, les tensions globales et leur impact délétère non seulement sur le bon fonctionnement du Comité, mais sur toute l'architecture du désarmement et de la maîtrise des armements.

J'aimerais évoquer trois défis majeurs auxquels le Comité a dû faire face et qu'il devra surmonter dans le futur afin de remplir le mandat qui lui est donné par ce Conseil.

Premièrement, la mise en œuvre défaillante des mesures de sanctions, et les contradictions qui empêchent le Comité de remplir une de ses fonctions centrales, c'est-à-dire le suivi de la situation. Le véto opposé au renouvellement du mandat du Groupe d'experts n'en est que la conséquence la plus visible, alors que nous n'avons pas été en mesure de nous mettre d'accord, même sur des questions purement techniques.

Si nous voulons véritablement maintenir les mesures de sanctions comme un instrument efficace du Conseil pour le maintien de la non-prolifération nucléaire, une prise de conscience est nécessaire. Un délitement continu du système, qui depuis plus d'un demi-siècle restreint l'accès à l'arme la plus meurtrière jamais développée, est un manquement grave à notre devoir de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il en va de notre responsabilité envers tous les États membres.

Deuxièmement, avec la fin du Groupe d'experts, qui pendant 15 ans avait appuyé le Comité dans son travail, nous avons perdu un instrument d'information et de communication fondamental. Son expertise profitait non seulement à nos délibérations au sein du Comité, mais ses rapports informaient également

les États membres et le public sur la mise en œuvre des mesures de sanctions, de leur impact et des possibilités de leur adaptation aux circonstances changeantes. Si nous avons, avec le soutien des membres du Comité, entamé la tâche d'exploiter de nouvelles sources d'information, nous restons loin de pouvoir compenser cette perte.

Il me semble évident qu'un nouveau mandat du Groupe d'experts par le Conseil est la solution la plus désirable – et d'ailleurs la seule qui puisse effectivement soutenir la mise en œuvre du mandat de ce Comité. En attendant, le Comité continuera de dépendre d'informations fournies par des États membres et certaines organisations, qui individuellement ou dans le cadre de groupes, présenteront, comme par le passé, des rapports sur des violations des mesures de sanctions. Privés de leur propre Groupe d'experts, les membres du Comité devront eux-mêmes analyser les rapports qui leur seront transmis.

Troisièmement, si les sanctions visant le programme d'armement nucléaire de la RPDC sont les mesures les plus élaborées parmi les régimes de sanctions du Conseil, le processus d'exemption humanitaire l'est également. Comme ce Conseil l'a encore démontré la semaine dernière avec l'adoption de la résolution 2761, les sanctions du Conseil ne sont pas adoptées à l'encontre la population civile et ne sont pas censées avoir d'impact humanitaire. Le Comité 1718 n'a ainsi jamais perdu de vue la population de la RPDC. Toutes les demandes d'exemptions humanitaires soumises lors de notre mandat ont été approuvées, selon les procédures accélérées, établies par nos prédécesseurs. Nous nous félicitons également du fait que le Comité 1718 ait été le premier à mettre à jour ses procédures suite à l'adoption de la résolution 2664.

Malgré cela, les lourdes restrictions mises en place par la RPDC ces dernières années en lien avec la pandémie ont été un obstacle majeur à l'assistance humanitaire internationale. Si nous saluons l'ouverture des frontières, celle-ci doit aller de pair avec un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire. Pour y parvenir, l'entrée en RPDC du personnel international est essentielle.

Monsieur le Président,

Le désarmement et la non-prolifération nucléaire ont toujours été une priorité de l'ONU et de ce Conseil, et dans le cadre du Pacte pour le Futur, nous nous sommes tous engagés à les renforcer et empêcher toute érosion des normes internationales existantes. Nous ne devons pas échouer dans cette tâche. Pourtant, malgré nos propres efforts et le soutien de nombreux membres du Comité, les signes de relativisation sont particulièrement visibles au sein du Comité 1718 et je regrette de remettre un legs difficile à ma succession.

J'affirme pourtant que cette dernière ne restera pas seule dans sa tâche, car la volonté, non seulement au sein de ce Conseil, mais également parmi les États membres, en faveur d'une solution politique à la question du programme nucléaire et balistique de la RPDC se fait clairement sentir. A cette fin, le Conseil devra pourtant sortir de son silence sur la question.

S'il se décide à le faire, je suis convaincue que le Conseil trouvera au sein du Comité 1718 le lieu adéquat pour réaliser l'objectif d'une péninsule coréenne dénucléarisée et en paix. Nous devons transformer les espoirs en actions concrètes.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mister President.

During Switzerland's term on the Council, I had the honor of chairing the Committee established by resolution 1718 (2006) concerning the Democratic People's Republic of Korea. In this capacity, I had the pleasure of chairing over fifteen meetings of various formats, circulating 466 notes, signing 242 letters and approving, on behalf of the Committee, 48 requests for humanitarian exemptions to the sanction measures. In this work, I have received exemplary support from the Secretariat team, whom I would like to thank warmly through its Director, Claudia Banz. I would also like to thank all the members of the Committee for their cooperation over the past two years. Finally, I would also like to thank my team, who has done an absolutely impeccable job.

These statistics can bring some comfort to our assessment, and it seems clear that the most complex sanctions measures in force go hand in hand with a particularly delicate and heavy workload.

At the same time, these figures should not mislead us about the growing global threat posed by the DPRK's nuclear and ballistic weapons program, global tensions and their deleterious impact not only on the smooth running of the Committee, but on the whole architecture of disarmament and arms control.

I would like to mention three major challenges that the Committee has had to face and will have to overcome in the future in order to fulfill the mandate given to it by this Council.

Firstly, the inadequate implementation of sanctions measures, and the contradictions that prevent the Committee from fulfilling one of its central functions, i.e. monitoring the situation. The veto on the renewal of the mandate of the Group of Experts is only the most visible consequence of this, as we have been unable to reach agreement even on purely technical issues.

If we really want to maintain sanctions measures as an effective instrument of the Council for the maintenance of nuclear non-proliferation, a wake-up call is needed. Continued unravelling of the system which, for over half a century, has restricted access to the deadliest weapon ever developed, is a serious dereliction of our duty to maintain international peace and security. This is our responsibility towards all Member States.

Secondly, with the end of the Group of Experts, which for 15 years had supported the Committee in its work, we have lost a fundamental instrument of information and communication. Its expertise not only benefited our deliberations within the Committee, but its reports also informed Member States and the public about the implementation of sanctions measures, their impact and the scope for adapting them to changing circumstances. While we have, with the support of Committee members, begun the task of tapping new sources of information, we are still far from being able to make up for this loss.

It seems clear to me that a new mandate for the Group of Experts from the Council is the most desirable solution - and indeed the only one that can effectively support the implementation of the Committee's mandate. In the meantime, the Committee will continue to depend on information provided by Member States and certain organizations, which individually or as part of groups, will submit reports on violations of sanctions measures, as in the past. Deprived of their own Group of Experts, Committee members will have to analyze the reports they receive themselves.

Thirdly, if the sanctions targeting the DPRK's nuclear weapons program are the most elaborate of the Council's sanctions regimes, so too is the humanitarian exemption process. As the Council demonstrated again last week with the adoption of resolution 2761, Council sanctions are not adopted against the civilian population and are not intended to have a humanitarian impact. The 1718 Committee has therefore never lost sight of the population of the DPRK. All requests for humanitarian exemptions submitted during our term of office have been approved under the fast-track procedures established by our predecessors. We also welcome the fact that the 1718 Committee was the first to update its procedures following the adoption of resolution 2664.

Despite this, the heavy restrictions put in place by the DPRK in recent years in connection with the pandemic have been a major obstacle to international humanitarian assistance. While we welcome the opening of borders, this must go hand in hand with rapid, safe and unhindered access for humanitarian aid. To achieve this, the entry of international personnel into the DPRK is essential.

Mister President,

Nuclear disarmament and non-proliferation have always been a priority for the UN and this Council, and as part of the Pact for the Future we have all committed ourselves to strengthening them and preventing any erosion of existing international norms. We must not fail in this task. Yet, despite our own efforts and the support of many Committee members, signs of relativization are particularly visible within the 1718 Committee, and I regret to hand over a difficult legacy to my succession.

I can assure you, however, that my successor will not be left alone in this task, as the will, not only within this Council but also among the Member States, for a political solution to the issue of the DPRK's nuclear and ballistic missile program is clearly being felt. To this end, however, the Council will have to break its silence on the issue.

If it decides to do so, I am convinced that the Council will find within the 1718 Committee the right place to achieve the goal of a denuclearized Korean peninsula at peace. We must turn hopes into concrete action.

Thank you very much.